

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 13  
DU 13 OCTOBRE 2022**

(article L.2121-25 du Code Général des  
Collectivités Territoriales)

**2022-634 CONSEIL COMMUNAUTAIRE – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
22 JUIN 2022 - APPROBATION**

Le Conseil :

**APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 juin 2022.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-635 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil :

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Président ou son représentant.

*CERTIFIÉ CONFORME.*

**2022-636 CONSEIL COMMUNAUTAIRE – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATIONS**

Le Conseil :

**ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Communautaire modifié comme exposé ci-dessus et figurant en annexe.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-637 SAINT GEORGES DES GROSEILLERS – RENONCEMENT A L'ACQUISITION DE  
BIENS SANS MAITRE CADASTRES ZA 55 ET 56**

Le Conseil :

**DECIDE** **que FLERS AGGLO RENONCE** à exercer le droit d'acquérir les biens sans maître cadastrés ZA 55 et 56 sur la commune de Saint Georges des Groseillers.

**INFORME** l'Etat, la commune et Maître Chaix, notaire à Flers chargés de ces dossiers de cette décision.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-638 FLERS – ZONE DU PLANCAION – PARCELLES CR 93 ET 95P – CESSION**

Le Conseil :

**DECIDE** la cession amiable des terrains cadastrés CR 93 et 95p dans les conditions décrites à la SCI Sodiflers ou toute société s'y substituant.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié à intervenir, dans les conditions décrites en l'étude de Me Hennegrave, avec l'appui du notaire de l'acquéreur.

**PRECISE** que les frais d'établissement de servitudes éventuelles, d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-639 DEMOLITION ET CLOTURE – DEPOT DE PERMIS DE DEMOLIR ET DE DECLARATION PREALABLE – MODIFICATION N° 1**

Le Conseil :

- CONSERVE** les dispositions relatives aux clôtures
- PRECISE** que sont soumis au dépôt d'un permis de démolir les bâtiments identifiés dans les documents d'urbanisme et cartes communales et ceux situés dans les zones précédemment citées sur Briouze, la Ferrière aux Etangs, la commune déléguée de la Sauvagère et La Ferté Macé.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-640 FLERS – PROJET PLANCAION – FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS – CONVENTION PUP – APPROBATION**

Le Conseil :

- APPROUVE** la Convention de projet urbain partenarial décrite.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de projet urbain partenarial, avec la société SODIFLERS et la Ville de Flers.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-641 FLERS – ETABLISSEMENT FRANCE SERVICES – LABELLISATION – CONVENTION DEPARTEMENTALE FRANCE SERVICES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil :

- PREND** acte de la labellisation de l'EFS de Flers.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention France Services avec l'Etat.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-642 BRIOUZE – ETABLISSEMENT FRANCE SERVICES – CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE CIDFF – EXPERIMENTATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil :

- PREND** acte des évolutions de la mise en place d'un partenariat avec le CIDFF à titre expérimental.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention le CIDFF telle qu'exposée.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-643 BRIOUZE – ETABLISSEMENT FRANCE SERVICES – PARTENARIAT AVEC LA SNCF – CONTRAT DÉPOSITAIRE POUR L'ACHAT DE TITRES DE TRANSPORT – RECONDUCTION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil :

- DECIDE** de reconduire le contrat dépositaire pour l'achat de titres de transport proposé par la SNCF.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat dépositaire avec SNCF VOYAGEURS tel que décrit.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-644 FLERS ET BRIOUZE - ETABLISSEMENTS FRANCE SERVICES - CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE CDHAT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention partenariale France Services avec le CDHAT.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-645 FLERS – VENTE DE L'EMPRISE DE TERRAIN NECESSAIRE AU CINEMA – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ET D'UNE PROMESSE DE VENTE**

Le Conseil :

**DECIDE** la cession amiable du terrain cité à la société les feux de la rampe représentée par Monsieur LE GOFFE dans les conditions décrites ou à toute société s'y substituant.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes en l'étude de Maîtres Géraldine LEPRINCE-DURAND / Thibaud HENNEGRAVE avec le concours du notaire de l'acquéreur.

**PRECISE** que les frais de bornage sont à la charge de Flers Agglo et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-646 FLERS – ZONE DES COUDRETTES – CESSION TERRAIN DE 6 400 M<sup>2</sup> - ZI 267P – SIST OUEST NORMANDIE**

Le Conseil :

**DECIDE** la cession amiable de la parcelle citée au SIST Ouest Normandie dans les conditions décrites ou à toute société s'y substituant.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes en l'étude de Maîtres Géraldine LEPRINCE-DURAND / Thibaud HENNEGRAVE avec le concours du notaire de l'acquéreur.

**PRECISE** que les frais de bornage sont à la charge de Flers Agglo et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-647 LA FERTE MACE – ENTREPRISE MANUSUR – SARL MATKO – NOUVEAU BAIL**

Le Conseil :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer un nouveau bail et tous les actes afférents à cette opération, à raison des motifs évoqués.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-648 MESSEI – ZONE DE LA HAUTE VARENNE – CESSION TERRAIN DE 10 000 M<sup>2</sup> - ZH 17P ET ZH 21P**

Le Conseil :

**DECIDE** la cession amiable de la parcelle citée à l'entreprise Ledoux NA dans les conditions décrites ou à toute société s'y substituant.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes en l'étude de Maîtres Géraldine LEPRINCE-DURAND / Thibaud HENNEGRAVE avec le concours du notaire de l'acquéreur.

**PRECISE** que les frais de bornage sont à la charge de Flers Agglo et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-649 POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES  
– PROJET BOUTIQUE EPHEMERE DE NOEL – POP UP STORE A FLERS – BAIL ET  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Le Conseil :

**PREND ACTE :** que Monsieur le Président de Flers Agglo signera par voie de décision le bail précaire avec le propriétaire du local et la convention de mise à disposition auprès des commerçantes.

*CERTIFIÉ CONFORME.*

**2022-650 POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES  
– INFORMATION – BILAN DE LA MARKETPLACE JACHETE.FLERSAGGLO.FR**

Le Conseil :

**PREND ACTE** du bilan 2022 de la marketplace jachete.flersagglo.fr.

*CERTIFIÉ CONFORME.*

**2022-651 PRET D'HONNEUR – ORNE SOLIDAIRE PAR L'ENTREPRENARIAT – CONTRIBUTION  
2022**

Le Conseil :

**ARRETE** le montant de la contribution à OSE à 5.356 €.

**PROCEDE** au versement de cette contribution.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-652 BAR DES RHODOS – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –  
MODIFICATION**

Le Conseil :

**FIXE** la redevance d'occupation du domaine public que constitue le « bar des Rhodos » situé sur le Mont de Cerisy à 1.200 € annuel pour l'année 2022, au prorata de la durée d'occupation et pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023.

**DIT** que l'occupant pourra se libérer de la redevance par acompte mensuels de 100 €.

**PREND ACTE** que Monsieur le Président conclura, par voie de décision, un avenant à la convention d'occupation pour fixer la période d'occupation du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-653 OFFICE DE TOURISME – TARIF SUPPLEMENTAIRE**

Le Conseil :

**APPROUVE** le nouveau tarif de 25 € par personne pour les sorties à la journée.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-654 TAXE DE SEJOUR – INSTAURATION – MODIFICATIF N° 1**

Le Conseil :

- RECTIFIE** les erreurs figurant dans la délibération n° 2022-570 du 22 juin 2022 comme exposé.
- DIVISE** la catégorie d'hébergement « *Terrains de camping et terrain de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, en attente de classement ou sans classement, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 h* » en deux catégories : d'une part les « *Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance* » et d'autre part « *Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air* »
- FIXE** le tarif par personnes et par nuitée de la catégorie « *Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance* » à 0,20 € (au lieu des 0,30 € précédemment indiqués).
- FIXE** le taux de la catégorie « *Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air* » à 3 %.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-655 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION ET EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE VOYAGEURS – PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU DEFICIT D'EXPLOITATION LIE AU COVID 19 – AVENANT N° 4**

Le Conseil :

- DECIDE** de prendre en charge une partie du déficit d'exploitation lié au COVID 19 du délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de transports publics urbains de voyageurs.
- DECIDE** de prendre en charge la somme de 43 327,39 € pour les années 2020, 2021 et 2022 et de verser cette somme à la société Transdev Normandie.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 4.
- PRECISE** que les crédits sont suffisants au Budget Transport sur la ligne de crédit n°1

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-656 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P.) – TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE VOYAGEURS – TRANSDEV NORMANDIE – RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

Le Conseil :

- PREND ACTE** du rapport 2021 produit par Transdev Normandie au titre de la délégation de service public 2018 / 2024 pour la gestion du réseau de transports urbain.

*CERTIFIÉ CONFORME.*

**2022-657 FESTIVAL «PRINTEMPS DE LA CHANSON» - CONSEIL DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PARTENARIAT – AVENANT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant dont le contenu est exposé.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-658 FESTIVAL « RACONT'ARTS » 2022 – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SPECTACLES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition exposée.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-659 SAISON CULTURELLE DE FLERS AGGLO A LA FERTE MACE - PUBLIC SCOLAIRE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – CONVENTION DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat exposée.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-660 SAISON CULTURELLE TOUS PUBLICS DE FLERS AGGLO A LA FERTE MACE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE – CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2023 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat exposée.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-661 SAISON CULTURELLE TOUS PUBLICS DE FLERS AGGLO A LA FERTE MACE – SPECTACLE ZAÏ ZAÏ ZAÏ ZAÏ – EXONERATION**

Le Conseil :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à créer un tarif exceptionnel exonéré pour la séance scolaire réservée du 8 novembre 2022 après-midi pour le spectacle Zaï Zaï Zaï Zaï.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-662 CONCOURS D'ORTHOGRAPHE – REGLEMENT – ADOPTION**

Le Conseil :

**ADOPTE** le règlement présenté.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-663 ASSOCIATION LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT – AMÉNAGEMENT ESPACE EXTÉRIEUR DU MULTI-ACCUEIL POM'CANELLE A LA FERRIERE AUX ETANGS**

Le Conseil :

**APPROUVE** la subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 2.154 euros à l'association Ligue de l'Enseignement de Normandie.

**PROCEDE** au versement de la subvention exceptionnelle d'investissement après réception de la facture acquittée par l'association.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se référant à la présente délibération.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-664 RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil :

**PREND ACTE** du RPQS Assainissement Collectif 2021 qui concerne l'ensemble des communes du territoire de Flers Agglo.

*CERTIFIÉ CONFORME.*

**2022-665 RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le Conseil :

**PREND ACTE** du RPQS Assainissement Non Collectif 2021 qui concerne l'ensemble des communes du territoire de Flers Agglo.

*CERTIFIÉ CONFORME.*

**2022-666 CHATEAU D'EAU DE « L'EPINE VERTE » (LE CHATELLIER) – BAIL ORANGE – AVENANT N° 1**

Le Conseil :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au bail résumé, avec la société TOTEM France.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-667 ADDUCTION D'EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES – TRAVAUX SUR BRANCHEMENT EN PARTIE PRIVATIVE –CONVENTION TYPE**

Le Conseil :

**APPROUVE** le modèle de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux sur la partie privative d'un branchement d'eau potable ou d'assainissement collectif des eaux usées entre le propriétaire et Flers Agglo.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mandat entre propriétaires et Flers Agglo.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-668 CAPTAGE D'EAU BRUTE DE LA VISANCE – MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION – CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU**

Le Conseil :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental de l'Eau.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-669 RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – EAU POTABLE**

Le Conseil :

**PREND ACTE** du RPQS 2021 qui concerne l'Eau potable qui concerne Aubusson, Caligny, Cerisy Belle Etoile, Flers, La Bazoque, La Chapelle Biche, La Chapelle au Moine, La Lande Patry, La Selle La Forge, Landisacq, Landigou, Montilly sur Noireau, Saint Clair de Halouze, Saint Georges des Groseillers, Saint Paul, Berjou, Banvou, Bellou en Houlme, La Coulonche, Dompierre, Echalou, La Ferrière aux Etangs, Le Châtellier, Les Monts d'Andaine, Messei, Saint André de Messei, Saint Pierre du Regard et la commune déléguée de La Ferté Macé.

*CERTIFIÉ CONFORME.*

**2022-670 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – RAPPORTS D'ACTIVITE DES DELEGATAIRES 2021**

Le Conseil :

- PREND ACTE** des rapports d'activité 2021 des délégués :
- VEOLIA EAU pour la commune déléguée de la Ferté Macé et l'ex SIAEP de la région de Messei (hormis Champsecret et Saint Bômer les Forges).
  - SAUR pour la commune de Saint Pierre du Regard.

*CERTIFIÉ CONFORME.*

**2022-671 FESTIVAL ESKAPE – CONVENTION TRIPARTITE 2022**

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention couvrant l'édition 2022 avec la Ville de Flers et l'association HARDCORE FRANCE selon les modalités définies, et sous réserve de délibération concordante de la Ville de Flers sur le même texte.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-672 FESTIVAL LES EXTRAVERTIES – CONVENTION 2022**

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention portant sur l'organisation du festival « Les Extraverties » pour l'année 2022 avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise selon les modalités définies.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-673 REGION NORMANDIE – CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS DE FLERS AGGLO – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'utilisation des installations et équipements sportifs avec la Région Normandie et les établissements concernés.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-674 FOIRE DE MONTILLY – PLAQUE COMMEMORATIVE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil :

- PROCEDE** au versement de la subvention exceptionnelle de 1.000 € au comité de foire de Montilly.

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*



**2022-675 CONVENTIONS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE FLERS – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil :

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions d'utilisation des installations et équipements sportifs de la Ville de Flers.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-676 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – EXONERATIONS – ANNEE 2023**

Le Conseil :

**DECIDE** d'exonérer, au titre de l'année 2023, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les locaux commerciaux suivants :

- **SAS DECHARENTON**, 6 rue Jacques Durmeyer, 61100 Flers,
- **SCI CECILE (DECHARENTON)**, 6 et 9306 rue du Parc, 72, 74 et 93 rue Schnetz, 61100 Flers,
- **SCI MECAFOR (GTR FORAGES)**, CD 911 - Les Moulins, 61100 Montilly sur Noireau,
- **SC AIRGEO (AIR CONCEPT MAINTENANCE)**, ZA Les Josnets, 61100 La Lande Patry,
- **SC TCI (SARL PCB REALISATION)**, Zone artisanale, 61450 La Ferrière aux Étangs,
- **CMCIC LEASE (FORUM +)**, centre commercial du Tremblay, 61100 La Lande Patry,
- **SCI DAVID (Sarl David Omer et Fils)**, 14 rue Schnetz, 61100 Flers,
- **SCI CR, MENUISERIE LOUISE SAS**, Le Bourg, 61220 La Coulonche,
- **S.A.S. CELTAT (magasin DISTRI CENTER)**, 81 rue de la Chaussée, 61100 Flers,
- **SCI DU RELAIS D'ANDENNE (DISTRI CENTER La Ferté Macé)**, route de Bagnoles de l'Orne, 61600 La Ferté Macé,
- **SAS DISTRICO (LA MAISON.FR)**, ZI des Coudrettes, 182 et 298 rue René Prieur, 61100 Flers,
- **SCI DE MONTFIQUET (SAS GIFI MAG)**, 77 rue de la Chaussée, 61100 Flers,
- **SAS ETABLISSEMENT MAILLARD (Espace Aubade)**, ZA des Grands Champs, 61100 Flers,
- **SCI DU CLOS MOREAU (Constructions BOULAY)**, 85B Le Clos Moreaux, 85B, 39 et 41 rue de Domfront, 61220 Briouze,
- **SCI GRANIFOR (Marbrerie et chambre funéraire Fortis)**, ZA des 5 chemins, 61220 Briouze,
- **SCI LOSABE (Charpente LORET)**, ZA des 5 chemins, 61220 Briouze,
- **SCIC BOIS BOCAGE**, Plate-forme bois déchiqueté, ZA Mancel, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SCI POINTEL RN 24 (Tôlerie Métallerie de Pointel)**, ZA Le Chesnay, 61220 Briouze,
- **SCI DGP (Gérard POULAIN Sarl)**, 181 La Colomblée, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SCI DPA (Gérard POULAIN Sarl)**, 16 rue de la 11e DB, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SCI DESLANDES (Menuiserie DESLANDES)**, ZA l'Oisivière, 61600 La Ferté Macé,
- **SAS FERMADIS (E. LECLERC La Ferté Macé)**, Route de Bagnoles de l'Orne, 61600 La Ferté Macé,

- **EURL DENIAUX BOULAY**, Le Calvaire, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SARL SIMON PEINTURE**, 34 rue des Peupliers, 61600 La Ferté Macé,
- **SA BAGSTER (Trophy Bagster)**, 9014 rue des 5 frères Robinet et 6 Place du Général de Gaule, 61600 LA FERTE MACE,
- **SCI FAMILLE DEGRENNE (First transports affrètements)**, 11 rue Charles Mousset, 61100 Flers,
- **SA L'IMMOBILIAIRE EUROPEENNE (SAS BRIKAP - Brico Marché La Ferté Macé)**, rue de l'Oisivière, 61600 La Ferté Macé,
- **SCI LES MEDICINALES (Menuiserie HUBERT)**, 20 Les Médicinales, 61100 La Lande Patry,
- **SCI DU CLOS NEUF (Paris Normandie Pneus)**, 749 rue Paul Garnier, 61100 La Selle La Forge jusqu'au 30 juin 2022. Nouvelle adresse rue des Canadiens, ZA route de Caen, 61100 Saint Georges des Groseillers,
- **SCI LA POTERIE : Flers Carrosserie** rue d'Aubusson 61100 Saint Georges des Groseillers, **LEVERRIER Peinture** 131 rue d'Aubusson 61100 Saint Georges des Groseillers, **SNTPF** 3 rue des Canadiens 61100 Saint Georges des Groseillers, **First location automobile** 5045 rue d'Aubusson 61100 Saint Georges des Groseillers, 9005 Le Pré Neuf 61100 Flers,
- **SC FONCIERE CHABRIERES (SAS ELOCLE, BRICOCASH)**, ZA des Grands Champs, 61100 Flers,
- **DECATHLON**, ZA des Grands Champs, 61100 Flers,
- **LES FOURMIS VERTES**, 3 bis rue de Frênes, 61100 Landisacq,
- **SCI MAG LA FERTE MACE (SAS GIFI MAG)**, La Barrière du Maine, 61600 La Ferté Macé,
- **SCI MADEVA (SAS DUBOURG)**, 276 rue du Bon Marché, 61100 Flers,
- **SCPI BUROBOUTIC (GEMO)**, ZA des Grands Champs, 61100 Flers,
- **COMMUNE DE LA FERTE MACE (SAS S.C.F.)**, ZI Beaugard, 61600 La Ferté Macé,
- **SA NATIXIS LEASE IMMO (BUFFALO GRILL)**, 254 rue Gustave Eiffel, ZAC du Champs de courses, 61100 Flers,
- **SCI DEGIRMENCI (SARL MOBAGIC Hémisphère sud)**, ZA La Jossière, 61100 Flers,
- **SNC LIDL (LIDL)**, 24 Rue de la Minière, 61100 Flers,
- **SNC LIDL (LIDL)**, 9222 rue des Tisserands, 61600 La Ferté-Macé,
- **SA FINAMUR (ACB MEUBLES, GERAULT menuiserie)**, 29 avenue de la Liberté, 61100 La Lande Patry,
- **SCI MMLDD (GERAULT menuiserie)**, chemin de l'Oisellerie, 61100 La Lande Patry,
- **SCI SAD (Charpente Mickaël GARNIER)**, La Tellerie, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **MENUISERIE GOBE-DELARUE**, La Bordée, Ronfeugerai, 61430 Athis Val de Rouvre,
- **SARL OLLIVIER**, ZI du Moulin, 61440 Messei

***Il est rappelé que l'exonération est valable uniquement pour l'année suivant son acceptation. De fait la demande est à renouveler annuellement.***

***Les bénéficiaires de l'exonération ne peuvent recourir à l'ensemble des services offerts par le SIRTOM pendant toute l'année d'exemption excepté pour les conventions d'accès en déchetterie.***

***Le SIRTOM est rendu destinataire des exonérations accordées.***

**CHARGE**

Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

**2022-677 FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL – REPARTITION**

Le Conseil :

**DECIDE** la répartition des prélèvements et des reversements de FPIC selon les critères de droit commun.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-678 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE 3**

Le Conseil :

**VOTE** les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Général 2022.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-679 BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE 3**

Le Conseil :

**VOTE** les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Eau 2022.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-680 BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE 2**

Le Conseil :

**VOTE** les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Assainissement 2022.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-681 BUDGET TRANSPORT – DECISION MODIFICATIVE 2**

Le Conseil :

**VOTE** les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Transport 2022.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-682 BUDGET ROUTE DE BANVOU LA CROCHERE – DECISION MODIFICATIVE 2**

Le Conseil :

**VOTE** les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Route de Banvou La Crochère 2022.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-683 BUDGET OFFICE DE TOURISME – DECISION MODIFICATIVE 2**

Le Conseil :

**VOTE** les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Office de Tourisme 2022.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-684 BUDGET MAISONS MEDICALES – DECISION MODIFICATIVE 2**

Le Conseil :

**VOTE** les opérations budgétaires décrites au tableau et qui figureront au budget Maisons Médicales 2022.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-685 VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES**

Le Conseil :

**AUTORISE** le versement d'une subvention maximale de 257.630 € pour le budget 06 Crochère Route de Banvou.

**AUTORISE** le versement d'une subvention maximale de 224.060 € pour le budget 16 Maisons médicales.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au BP 2022.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-686 ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET EAU**

Le Conseil :

**DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres de recettes selon les états\* du 21 avril 2022 dont le montant global est précédemment indiqué.

**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-687 TRANSFERT DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT DES COMMUNES ENTRANTES AU 01.01.2017 – PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT – COMMUNE LES MONTS D'ANDAINE**

Le Conseil :

**APPROUVE** le modèle de procès-verbal de transfert.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer les procès-verbaux propres à chaque transfert de compétence, à engager toute démarche et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**PRECISE** qu'il conviendra que le Conseil municipal des Monts délibère dans les mêmes termes.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

Le Conseil :

**APPROUVE** la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un prêt de 232.000€ pour la réhabilitation de 4 logements à Sainte Honorine la Chardonne – Les Terriers.

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de Flers Agglo accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 232.000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et charges et conditions du Contrat de prêt n° 139164 constitué de 2 lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 116.000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

Le Conseil :

**MODIFIE** le tableau des effectifs dans les conditions exposées.

**PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.

**PREVOIT** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf dispositions particulières.

**PRECISE** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Technique.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-690 PERSONNEL – EMPLOIS NON PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2022-06**

Le Conseil :

- MODIFIE** le tableau des effectifs des emplois non permanents dans les conditions exposées, à effet aux dates indiquées, pour une durée et des conditions telles que prévues par les textes.
- PREND** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants, en recettes et dépenses.
- PRECISE** que les intéressé(e)s relèveront du régime applicable aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats à intervenir dans les limites légales et réglementaires, y compris pour les conventions ou demandes de subventions à établir quant au financement des postes.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-691 DISPOSITIF TREMPLIN VERS L'EMPLOI – VOLET CONTRATS PEC – ACTUALISATION 2022-02**

Le Conseil :

- ACTUALISE** la mise en œuvre du dispositif « tremplin vers l'emploi » dans les services de la collectivité, dans les conditions de droit, telles que présentées, au 1<sup>er</sup> novembre 2022.
- CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de soumettre ces propositions aux divers partenaires institutionnels concernés par ces dispositifs.
- ACTE** que l'actualisation 2022-02 relève de l'autorité de la Ville de Flers mais impacte le secteur culturel fortement mutualisé et qu'il convient d'en informer les 2 assemblées délibérantes.
- AUTORISE** le cas échéant, Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes conventions ou tous les documents requis pour la mise en œuvre ce programme.
- SOLLICITE** la participation des instances et organismes susceptibles d'appuyer financièrement la collectivité dans la mise en œuvre de ce programme.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-692 RACCORDEMENT A L'ESPACE NUMERIQUE SECURISE DE L'AGENT PUBLIC – CONVENTION AVEC LA DGFIP – SIGNATURE**

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre Flers Agglo et la DGFIP pour ce qui est des prestations de raccordement à l'espace numérique sécurisé de l'agent public.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant de mobiliser et actualiser ce partenariat.
- CONSIDERE** que la convention est établie pour 10 ans ou jusqu'à dénonciation au moins d'une des parties ; elle est renouvelable.
- PREVOIT** d'inscrire au budget les sommes induites par ces dispositions.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-693 GESTION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET DES FLUIDES DU CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O ET DU SITE DE LA ROCHE D'OËTRE**

Le Conseil :

- CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnée aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les sociétés retenues.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-694 FONDS EUROPEENS – PROGRAMME LEADER 2023-2027 – SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DU PETR DU PAYS DU BOCAGE**

Le Conseil :

- SOUTIENT** le principe de la candidature du PETR du Pays du Bocage à ce nouveau programme leader 2023-2027.
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-695 ZAC NORMAND'INNOV 2 - CALIGNY – DOSSIER DE REALISATION – APPROBATION**

Le Conseil :

- DONNE** un avis favorable au dossier de réalisation de la ZAC Normand'Innov 2, y compris sur l'exonération de la part intercommunale de la taxe d'aménagement.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-696 AMENAGEMENT DU BOURG DE SAINTE OPPORTUNE – FONDS DE CONCOURS DE FLERS AGGLO – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE AUX NORMES DE DEUX ARRETS DE CAR**

Le Conseil :

- AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage annexée avec la commune de Sainte Opportune pour la mise en accessibilité des arrêts de car.
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires par DM au Budget 2022 du budget annexe transport.
- ACCORDE** à la commune de Sainte Opportune un fonds de concours de 20 % avec un plafond de **110.280,60 € H.T.** et autoriser Monsieur le Président à signer la convention pour le versement de la participation.
- PRECISE** que ce fonds de concours sera versé sur présentation par la commune de Sainte Opportune du bilan définitif de l'opération.
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires par DM au Budget 2022.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-697    SANTE – CONTRAT LOCAL DE SANTE – LANCEMENT DE LA DEMARCHE PROJET**

Le Conseil :

**DECIDE**                    le lancement du Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de la Santé selon les axes évoqués et le lancement des groupes de travail thématiques.

**AUTORISE**                Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*

**2022-698    ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS  
2022**

Le Conseil :

**ARRETE**                    la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2022 comme exposé.

**PROCÉDE**                au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies.

**INSCRIT**                    les montants des subventions et contributions exposés au budget primitif 2022.

**AUTORISE**                Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.*